

on avait songé à conserver des endroits comme Fort-Macleod dans le Sud de l'Alberta et peut-être aussi Fort-Lajoie, en face de Charlottetown, de l'autre côté du port, de même que certains lieux de Terre-Neuve. Pour ce qui est des parcs en général, je crois que Terre-Neuve est la seule province canadienne qui n'ait pas de parc national. Songe-t-on à la possibilité d'établir un parc national à Terre-Neuve?

L'hon. M. Lesage: Le ministère aménage les parcs historiques ou déclare qu'un certain endroit est un lieu historique, en se fondant sur les recommandations de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. L'Île du Prince-Édouard est représentée au sein de cet organisme. Avant de prendre une décision, nous demandons toujours l'avis de cette commission. Mon honorable ami le sait peut-être, mais je ne sais pas si lui ou d'autres ont soumis à la Commission une demande en vue de l'établissement d'un parc ou de quelque lieu historique dans l'Île du Prince-Édouard. C'est la procédure habituelle. Nous obtenons nos recommandations de la Commission. L'honorable député a-t-il aussi posé une question au sujet du parc national de Terre-Neuve?

M. MacLean: Oui.

L'hon. M. Lesage: Je ne sais pas si l'honorable député l'a remarqué ou non, mais, lorsque le premier ministre a annoncé, vendredi, les mesures qui restaient à présenter à la Chambre avant la fin de la session, il a dit qu'il était possible qu'on présente une mesure concernant l'établissement d'un parc national à Terre-Neuve. Le gouvernement de Terre-Neuve a offert au gouvernement du Canada une certaine région à cette fin. Nous avons examiné la région. Nous pensons qu'elle se prête bien à l'établissement d'un parc, mais nous devons attendre que le gouvernement de Terre-Neuve puisse offrir la région libre de toute servitude. Je sais que des négociations se poursuivent entre le gouvernement de Terre-Neuve et certains détenteurs de droits de coupe, afin que ces derniers cèdent leurs intérêts dans ces terrains qui seraient situés dans la région du parc.

M. MacLean: Je remercie le ministre de sa réponse. J'ai une autre question à poser. Puisque Terre-Neuve est entrée tout dernièrement dans la confédération, à moins que cette province n'eût antérieurement un régime concernant l'indication des lieux historiques, régime que continuerait de suivre la Commission des lieux et monuments historiques, il me semble qu'il y resterait naturellement beaucoup de travail à accomplir en ce qui concerne l'indication des lieux his-

toriques à Terre-Neuve. Quel progrès a-t-on réalisé ou quelle est la situation?

L'hon. M. Lesage: On a déjà indiqué quelques lieux historiques à Terre-Neuve. Deux ont été indiqués en 1952 et deux en 1953. Le député veut-il en avoir la liste?

M. MacLean: Non. Je crois avoir raison de dire qu'il y a plus de soixante parcs provinciaux dans tout le Canada. Je pense que six provinces ont des parcs provinciaux et que les quatre autres n'en ont pas. Accorde-t-on aux gouvernements provinciaux de l'aide, en vue d'établir des parcs provinciaux dans les provinces qui en sont dépourvues?

L'hon. M. Lesage: On me signale un cas récent où nous avons dépêché quelqu'un à Terre-Neuve pour aider aux autorités de cette province à y établir un parc provincial.

M. MacLean: Je remarque que le ministère s'occupe de pisciculture, tout comme le ministère des Pêcheries. Il pourrait y avoir double emploi en ce cas, me semble-t-il. A-t-on trouvé un moyen permettant de confier ce genre de travail au ministère des Pêcheries? Je constate également que le ministère emploie des météorologistes. Le ministère des Transports est celui qui emploie le plus grand nombre de météorologistes. Le ministère que dirige le ministre a-t-il fait des efforts afin d'emprunter ces météorologistes du ministère des Transports au lieu d'engager de tels fonctionnaires?

L'hon. M. Lesage: Pour ce qui est des aleviniers, j'ai vu celui de Banff et, sauf erreur, c'est de la truite qu'on y garde. Il y a peut-être d'autres espèces de poisson. Je ne suis pas spécialiste dans ce domaine, mais j'y ai vu de belles truites et je me suis rendu compte qu'elles n'étaient pas destinées à la pêche commerciale, mais à la pêche sportive, ce qui est bien différent de l'activité du ministère des Pêcheries.

M. MacLean: Des truites encore plus belles naissent peut-être dans un vivier de ma circonscription qui n'est pas dirigé, je crois, par les services du ministre. Il relève, je pense, du ministère des Pêcheries.

L'hon. M. Lesage: L'honorable député a bien de la chance.

M. MacLean: Ma curiosité a été éveillée en constatant que la liste des employés du ministère renferme un voilier. Que fait-il?

L'hon. M. Lesage: Je n'ai pas entendu les paroles de l'honorable député.

M. MacLean: Le ministre emploie un voilier. Je serais curieux de connaître ses fonctions.